



Demande de copie(s) d'acte de la publicité foncière

*Loi du Pays n° 2018-25 du 25 juillet 2018 modifiée portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière
Loi du pays n° 2019-20 du 1er juillet 2019 modifiée relative à la publicité foncière et autres droits sur certains meubles*

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

- à récupérer sur place
- à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

Le Conservateur des Hypothèques de Papeete est requis de délivrer des **copies de transcription**, de **saisie immobilière en cours de validité** et de **bordereau d'inscription subsistante**, conservées à la Direction des affaires foncières.

VOLUME*	NUMÉRO

VOLUME*	NUMÉRO

** Le volume et son numéro sont disponibles sur l'état joint au compte hypothécaire du titulaire.*

Fait àle

Signature du demandeur

Tarif en vigueur : 300 F CFP la copie

Les références d'acte inexistantes ou erronées ne donnent pas lieu à remboursement.

<u>Cadre réservé à la DAF</u>	
Total de documents délivrés	Coût
Nombre de volume(s) :	
TOTAL à payer	
N° quittance	

INFORMATIONS UTILES

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE (Tahiti) Immeuble TE FENUA MĀ'OHĪ B.P. : 114- 98713 Papeete Tél : (689) 40 47 18 18 Fax : 40 47 19 17	CELLULE DE TARAVAO (Tahiti) Immeuble Super U B.P. : 7024 – 98719 Taravao Tél : (689) 40 57 22 16 Fax : 40 57 55 62	SUBDIVISION DES ÎLES SOUS-LE-VENT (Raiatea) Cité administrative de Uturoa B.P. : 44 – 98735 Uturoa Tél : (689) 40 60 05 25 Fax : 40 60 05 27	SUBDIVISION DES ÎLES AUSTRALES (Tubuai) Cité administrative de Mataura B.P. : 92 – 98754 Mataura Tél : (689) 40 95 03 01 Fax : 40 95 02 66	SUBDIVISION DES ÎLES MARQUISES (Nuku Hiva) Cité administrative de Taiohae B.P. : 26 – 98742 Taiohae Tél : (689) 40 92 03 26
--	---	--	--	--

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :
Régie de recettes du guichet unique n° FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081.

Pour les commandes effectuées dans les îles, veuillez effectuer votre virement sur un des comptes ci-dessous, selon le cas :

	Titulaire du compte	IBAN
DAF- ISLV	Régie Recettes DAF – Antenne UTUROA	FR76 1007 1984 0100 0010 0042 206
DAF- Australes	Direction affaires foncières TUBUAI	FR76 1416 8000 0115 0165 8760 195
DAF- Marquises	Subdivision Marquises DAF	FR76 1416 8000 0115 0169 1700 134

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : rgpd@foncier.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.
Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete – dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données www.daf.pf.